

Montants généralement facturés

Si vous bénéficiez d'une aide dans le cadre de la politique d'assistance financière de BJC Health (Financial Assistance Policy, FAP), l'hôpital ne peut pas vous facturer plus que les montants généralement facturés (Amounts Generally Billed, AGB) aux personnes qui ont une assurance couvrant les mêmes services. Un patient admissible à une aide financière n'est considéré comme « facturé » que du montant qu'il est personnellement responsable de payer, après application de toutes les réductions (y compris les réductions disponibles dans le cadre du FAP) et des paiements d'assurance.

BJC détermine l'AGB en multipliant les frais bruts de l'hôpital pour ces soins par un ou plusieurs pourcentages des frais bruts, appelés « pourcentage AGB ». Le pourcentage AGB est calculé annuellement en divisant le montant total de toutes les demandes de remboursement de l'hôpital acceptées par les assureurs maladie au cours des 12 mois précédents par la somme des frais bruts associés à ces demandes. À ces fins, le montant total autorisé par un assureur maladie comprend à la fois le montant à rembourser par

l'assureur et le montant (le cas échéant) que l'individu est personnellement responsable de payer sous forme de quote-part, de coassurance ou de franchise. Le calcul de l'AGB est effectué annuellement pour chaque hôpital.

Une fois que l'éligibilité à l'aide financière est approuvée, l'hôpital applique la réduction de l'aide financière applicable décrite dans le tableau des revenus et des réductions de l'aide financière. Tout solde que vous devez sera examiné pour s'assurer qu'il est inférieur au pourcentage de l'AGB. Si le solde dû est supérieur au montant autorisé par les conditions générales de vente, une remise supplémentaire sera appliquée au solde pour le ramener au pourcentage autorisé par les conditions générales de vente.

Vous trouverez ci-dessous le pourcentage AGB pour chaque hôpital BJC Health. Si vous avez des questions concernant le calcul de l'AGB, veuillez appeler BJC HealthCare au 314-362-8400 ou au 855-362-8400 ou Saint Luke's au 816-932-5678 ou au 888-581-9401.

Nom de l'hôpital	Pourcentage des montants généralement facturés (AGB)
Alton Memorial Hospital	20.6%
Barnes-Jewish Hospital	28.5%
Barnes-Jewish St. Peters Hospital	24.0%
Barnes-Jewish West County Hospital	24.8%
Christian Hospital	21.4%
Memorial Hospital	18.9%
Missouri Baptist Medical Center	26.6%
Missouri Baptist Sullivan Hospital	26.7%
Parkland Health Center–Bonne Terre	24.4%
Parkland Health Center–Farmington	24.4%
Progress West Hospital	26.2%
St. Louis Children's Hospital	43.4%

Saint Luke's Hospitals	Pourcentage des montants généralement facturés (AGB)
Allen County Regional Hospital	44.85%
Anderson County Hospital	56.14%
Hedrick Medical Center	45.96%
Saint Luke's East Hospital	16.0%
Saint Luke's Hospital of Kansas City	22.1%
Saint Luke's North Hospital	18.4%
Saint Luke's South Hospital	17.6%
Wright Memorial Hospital	49.58%

En vigueur à compter du 1er mars 2026.